

Prévoyance féminine

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **90 (1963)**

Heft 2 [i.e. 2-3]

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-233206>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le patois

et un brin d'histoire vaudoise

En 1814, Joseph, l'ex-souverain d'Espagne, devint propriétaire du château de Prangins. Ce fut après l'abdication de Napoléon et son départ pour l'île d'Elbe. Huguette Chausson, à qui nous empruntons ces quelques extraits d'un spirituel article qu'elle vient de publier dans la *Feuille d'Avis*, expose : cela suffit pour mettre en émoi les chancelleries étrangères et la cour de France en particulier. On soupçonne Prangins d'être le centre d'un complot bonapartiste que le canton de Vaud favorise.

Dès février 1815 la pression de la France et des puissances alliées s'accroît. Joseph doit absolument quitter la terre vaudoise. Une arrestation s'impose. Le gouvernement avise. Mais cette arrestation devait se faire avec tout le tact possible. C'est le Conseil d'Etat *in corpore* qui se rendrait à Prangins. Le jour fixé, les conseillers arrivent au château en grande tenue. Le voyage se fera en « berline du Conseil d'Etat ». Sur un banc fixé à l'arrière prennent place les huissiers. Un dîner est prévu à Rolle, où l'aubergiste a été prévenu. Or, l'aubergiste est bonapartiste et il connaît bien le maître de Prangins. Il lui envoie un messenger afin de le prévenir du danger qu'il court. Il faut absolument retarder cette arrestation.

L'aubergiste interpelle son domestique :
« *Va vito doutà l'érou d'onna ruva dè cllia grôcha berlina. Tè deri prau porquîè.* (Va vite ôter l'érou d'une roue de cette grosse berline, je te dirai plus tard pourquoi.)

Le valet le regarde, plutôt estomaqué !
« *Va lâi, tè dio. Tè vu fére vère coumein on rinvèsse on governèmin.* (Va, je te dis, je vais te faire voir comment on renverse un gouvernement.)

Alors, il y va ! Peu après, le Conseil d'Etat se rembarque, les huissiers se hissent et les quatre chevaux trottent.

Pas longtemps ! A la sortie de Rolle, la roue prend la poudre d'escampette ; la berline se couche sur le flanc et les treize conseillers sont dans le fossé. Les deux huissiers se débattent dans les églantiers...

Après tout, cette affaire diplomatique se terminait au mieux. Tout d'abord, Joseph Bonaparte était déjà parti au moment de l'intervention du Conseil d'Etat. Et la France royaliste et ses alliés ne pouvaient rien reprocher au gouvernement vaudois qui était parti *in corpore* pour arrêter Joseph Bonaparte. Dès lors, tout rentra dans l'ordre.

Ed. H.

Humour

Un inspecteur d'école en tournée de visite dans une contrée souffrant de l'alcoolisme :

— Je n'ai pas besoin de vous recommander, dit-il à l'instituteur, de mettre vos élèves en garde contre les dangers de l'alcoolisme.

— Soyez tranquille, monsieur l'inspecteur, je les exhorte tous les jours à ne pas se livrer à l'ivrognerie... avant d'avoir atteint l'âge de raison...

Prévoyance féminine

Un boucher qui se mourait dit à sa femme :

— Vois-tu, Justine, si je meurs, je te conseille d'épouser notre garçon-boucher Jacques, c'est un brave type et, tu sais, dans notre métier, il faut un homme !

— Hélas, mon cher, dit-elle, j'y pensais !